

25-05-2021

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 25 MAI 2021 À 20 H 15, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:**

**Membres du conseil :**

M<sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1;  
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;  
M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol. Le conseiller M. Gyslain Loyer est absent.

260-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Dépôt et présentation des états financiers 2020 – Boisvert & Chartrand;
4. Dépôt des résultats des procédures d'enregistrement des règlements suivants :  
408-2021 - Modifie le Règlement 226-2010  
409-2021 - Modifie le Règlement 229-2010  
413-2021 - Raccordement des différents tronçons des pistes cyclables  
416-2021 - Réfection du chemin de Saint-Norbert;
5. Résolution concernant les virements des surplus d'aqueduc et d'égout;
6. Octroi de contrat – Construction Pavillon-gloriette – Terrain municipal Domaine Crevier;
7. Octroi de contrat – Aménagement paysager – Terrain municipal Domaine Crevier;
8. Adoption de la résolution finale – PPCMOI 2021-014 – 4421 à 4493, rue Principale;
9. Embauche d'un étudiant à la Brigade bleue;
10. Embauche d'un étudiant à la Brigade verte;
11. Embauche d'un étudiant en comptabilité;
12. Embauche d'une technicienne en loisirs;
13. Octroi de contrat – Acquisition et installation de poteaux pour les terrains de volleyball extérieur;
14. Création d'un compte Paysafe / Netbanx – Sport-Plus;
15. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Point n° 2**

Période de questions

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens et citoyennes.

**Point n° 3**

Dépôt des états financiers 2020

Le rapport financier 2020 de la Municipalité est déposé et présenté par M. Guy Chartrand de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., vérificateur des livres comptables. Ce rapport démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 991 495,00 \$.

**Point n° 4**

Dépôt des résultats de la procédure des Règlements d'emprunts

Résultat de la procédure d'enregistrement des Règlements d'emprunt suivants :

- 408-2021 – Modifie le Règlement 226-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 134 dans le secteur des travaux décrétés et dans le bassin des immeubles imposables – Aucune signature;
- 409-2021 – Modifie le Règlement 229-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 134 dans le bassin des immeubles imposables – Aucune signature;

SUITE DU POINT N° 4

- 413-2021 – Raccordement des différents tronçons des pistes cyclables – Aucune signature;
- 416-2021 – Réfection du chemin de Saint-Norbert – Aucune signature.

**261-2021**

Résolution pour les virements des surplus d'aqueduc et d'égouts

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'exercice financier 2020, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a tarifé les coûts d'entretien des services d'aqueduc et d'égout via le règlement de tarification 386-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** cette tarification a généré des surplus pour l'aqueduc Félix;

**CONSIDÉRANT QUE** cette tarification a généré des surplus pour l'aqueduc Belleville;

**CONSIDÉRANT QUE** cette tarification a généré des surplus pour l'égout sanitaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'affecter les sommes :

- 107 982 \$ au surplus d'aqueduc Félix;
- 9 639 \$ au surplus d'aqueduc Belleville;
- 41 779 \$ au surplus d'égout.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**262-2021**

Octroi de contrat – Construction d'une halte Terrain municipal du domaine Crevier

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement d'un parc sur le terrain municipal du domaine Crevier;

**CONSIDÉRANT QU'** une halte doit être construite comme aire de repos et de pique-nique;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de construction du Pavillon-gloriette sur le terrain municipal du domaine Crevier à Dom Gravel construction inc. pour un montant de 7 013,47 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

SUITE DE LA RÉOLUTION 262-2021

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**263-2021**

Octroi de contrat –  
Aménagement paysager  
Terrain municipal du  
domaine Crevier

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement paysager doit être fait sur le terrain municipal du domaine Crevier;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

(Le conseiller M. Luc Ducharme se retire puisqu'il y a un risque de conflit d'intérêts.)

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'aménagement paysager sur le terrain municipal du domaine Crevier à l'entreprise Les paysagistes Nord Joli inc. pour un montant de 24 800 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**264-2021**

Demande de PPCMOI –  
Résolution finale – 4421  
à 4493, rue Principale –  
Projet d'habitations  
multifamiliales

**CONSIDÉRANT** les résolutions n<sup>os</sup> 178-2021 et 216-2021 (projet particulier de constructions, de modification et d'occupation d'un immeuble relativement aux lots 5 360 160, 5 360 166, 5 360 167, 5 360 168, 5 360 169, 5 360 170, 5 360 171 et 5 360 172;

**CONSIDÉRANT** l'avis public invitant les personnes habiles à voter publié le 7 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** la période de dépôt d'une demande terminée le samedi 22 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet rencontre les objectifs du Plan d'urbanisme à l'intérieur du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments dérogeant à la réglementation actuellement en vigueur sont les suivants :

- habitations multifamiliales de 11 logements alors que le règlement autorise les habitations multifamiliales de 6 logements maximum;
- bâtiments ayant une hauteur de 13 mètres alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 10 mètres;

SUITE DE LA RÉOLUTION 264-2021

- marge latérale de 3,8 mètres alors que le règlement exige une marge latérale minimale de 5,1 mètres;
- plus d'un bâtiment par terrain alors que le règlement n'autorise qu'un seul bâtiment principal par terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet est possible à court terme, les 5 bâtiments seront construits les uns après les autres, sans interruption. Les travaux doivent débiter dès la fin du processus d'adoption du présent PPCMOI;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y a pas d'impact environnemental significatif généré par le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept proposé vise à s'intégrer à la trame urbaine existante, tout en participant à une densification cohérente avec le secteur bâti existant;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments existants étant désuets, leur démolition et leur remplacement par de nouveaux bâtiments auront un effet positif sur le redéveloppement du noyau villageois;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est compatible avec les usages offerts sur la propriété à l'étude;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser le projet particulier tel que présenté dans les documents remis par le Groupe Evoludev, en date du 16 mars 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**265-2021**

**Embauche d'un étudiant  
pour la brigade bleue**

**CONSIDÉRANT** la résolution 163-2021 qui autorise l'affichage de poste pour engager un étudiant pour le projet de Brigade bleue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. que M. Steph Couture-Vanasse soit embauché à titre d'employé étudiant, à compter du 3 juin 2021, afin qu'il effectue des inspections pour le Service d'urbanisme pendant la période estivale;
2. que sa rémunération est établie à 16,79 \$ de l'heure;
3. que M. Steph Couture-Vanasse relève directement du directeur du Service d'urbanisme;
4. que M. Couture-Vanasse soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous leur responsabilité;
5. que pour les fins d'application des règlements, il est considéré comme un inspecteur en bâtiment et en environnement.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

SUITE DE LA RÉOLUTION 265-2021

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**266-2021**

Embauche d'un étudiant  
pour la brigade verte

**CONSIDÉRANT** la résolution 164-2021 qui autorise l'affichage de poste pour engager un étudiant pour le projet de Brigade verte;

**CONSIDÉRANT QU'** aucune candidature n'a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de poursuivre l'affichage pour le poste étudiant de la brigade verte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**267-2021**

Embauche d'un étudiant  
en comptabilité

**CONSIDÉRANT** la résolution 212-2021 qui autorise l'affichage de poste pour engager un étudiant en comptabilité;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite du processus d'embauche, la candidature de monsieur Dominic Laroche s'est démarquée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. que M. Dominic Laroche soit embauché à titre d'employé étudiant, à compter du 7 juin 2021, afin qu'il effectue différentes tâches en comptabilité pour la période estivale;
2. que sa rémunération est établie à 20 \$ de l'heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**268-2021**

Embauche d'une tech-  
nicienne en loisirs

**CONSIDÉRANT** la résolution 211-2021 qui autorise l'affichage de poste pour engager une technicienne en loisirs;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite du processus d'embauche, la candidature de madame Marianne Chartier-Boulanger s'est démarquée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

SUITE DE LA RÉOLUTION 268-2021

1. que Mme Marianne Chartier-Bou langer soit embauchée à titre de technicienne en loisirs, à compter du 14 juin 2021;
2. que sa rémunération est établie selon la lettre d'entente n° 15;
3. que Mme Chartier-Bou langer relève directement du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**269-2021**

Octroi de contrat –  
Acquisition et installation  
de poteaux pour les ter-  
rains de volleyball ex-  
térieur

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite réaliser la réfection de ses terrains de volleyball;

**CONSIDÉRANT QUE** les poteaux actuels ne répondent pas aux normes exigées par la fédération Volleyball Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** divers organismes ont un intérêt pour utiliser les terrains de volleyball pour y tenir des activités;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'achat et d'installation de poteaux pour les terrains de volleyball à l'entreprise JoliBeach pour un montant de 2 300 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**270-2021**

Création d'un compte  
chez Paysafe / Netbanx

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité invite les citoyens à faire leur inscription et les paiements pour les activités de loisirs en ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité utilise le logiciel Sport-Plus pour la gestion de ses activités de loisir;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel Sport-Plus n'utilisera plus la plateforme Payfacto pour les paiements en ligne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel Sport-Plus dirige ses clients à leur nouveau fournisseur, soit Paysafe / Netbanx;

SUITE DE LA RÉOLUTION 270-2021

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à créer un compte Paysafe / Netbanx afin d'offrir la possibilité des paiements en ligne aux utilisateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**271-2021**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 23.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*